Fusion : Tableau des compétences futures (document vu par les services de l'Etat le 3 juin 2015 – document prenant en compte les demandes du groupe de pilotage du 16 juin 2015)

Compétences	Champs d'application de la compétence
COMPETENCES OBLIGATOIRES	
1. Aménagement de l'espace	
Ambition dans la compétence : Dans un territoire au positionnement particulièrement stratégique, dont le potentiel économique est structuré autour d'un t	
pleine croissance, l'enjeu d'un aménagement de l'espace équilibré et dynamique en chaque point du territoire appelle des interventions communautaires	visant à planifier et soutenir le développement local et à conforter un pôle d'envergure régionale
a. stratégie de développement de l'espace communautaire	
Participation à l'élaboration, la révision et le suivi d'un SCOT sur un territoire comprenant la communauté de communes.	
Elaboration, suivi et révision d'un PLUI	
Mission de mise en cohérence entre les divers PLU et aide technique des services de la communauté de communes pour cette mise en cohérence.	<u> </u>
Participation aux actions inscrites au contrat de cohésion territoriale, définie par convention	
Aide technique pour l'instruction du droit des sols des communes de la communauté de communes	
2. Développement et aménagement économique	
Ambition dans la compétence : Considérant l'efficacité des leviers publics pour la dynamisation économique du territoire, la volonté est de poursuivre une	action dans le domaine économique visant à agir globalement : sur la question des moyens dédiés à
l'installation des activités économiques, sur l'émergence et le développement de filières fortes et structurantes, sur la requalification d'espaces favorisant	l'attractivité territoriale.
a. développement économique	
Création, aménagement, gestion et entretien de zones d'activités	İ
Actions en faveur du développement économique	 - ateliers relais - aides économiques dans le respect du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation - construction, aménagement, équipement, gestion et entretien d'une pépinière d'entreprises.
Action en faveur de l'artisanat, du commerce et des services	- construction, amenagement, equipement, gestion et entretien à une pepiniere à entreprises.
Promotion et communication économique sur l'ensemble du territoire intercommunal.	
b. Requalification des friches industrielles	
Portage d'opérations de requalification des zones de friches industrielles s'inscrivant dans le cadre d'un projet intercommunal	
Participation financière et technique aux opérations de requalification des zones de friches industrielles s'inscrivant dans le cadre d'un projet communal	
	<u> </u>
c – Promotion du tourisme	
élaboration, exécution et suivi d'un schéma de développement touristique intercommunal, définissant des plans d'actions soutenus par la communauté de communes	
Gestion et entretien d'un office de de tourisme intercommunal	
Aménagement, entretien, gestion et promotion d'équipements et sites touristiques	Site dédié à la promotion du cuir : Création, gestion et entretien de la Cité du Cuir de Saint-Junien. Site dédié à la promotion des phénomènes météoriques : Gestion et entretien de l'espace muséographique concernant l'astroblème de Rochechouart
Création, aménagement, gestion et entretien de gîtes	- Gîte de St-Martin - Gîtes de La Chassagne
Création, gestion et entretien d'espace pour camping-cars	 gestion et entretien d'une aire de repos pour camping-cars à Oradour-sur-Glane. gestion et entretien d'une aire de repos et de pique-nique à Javerdat. gestion et entretien des bornes de camping-car à Rochechouart et Vayres
Aménagement, entretien, gestion sites touristiques dédiés à la découverte de la nature	 - L'Ile de Chaillac - Le site « Les sources de la Charente » à Chéronnac - Les circuits d'interprétation de La Rosacée à Vayres, de la Météorite à Rochechouart, de l'Ile de Chaillac
Mise en valeur de l'activité de randonnée	- promotion des chemins inscrits au PDIPR
3. Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (pris en compte : 1ère lecture du projet loi NOTRe) Ambition dans la compétence : Préserver les milieux aquatiques répond d'une triple nécessité : Protéger la biodiversité, préserver les ressources, mettre	
en valeur des éléments constitutifs de la richesse de nos paysages et être attentif à l'usage des terres dont la situation à proximité d'un milieu aquatique qui pourrait causer préjudice aux habitants comme aux sites naturels, telle sera notre ambition.	

Entretien des bords de rivières	Adhésion au SABV et SM Vienne-Gorre	
Protection du milieu aquatique (faune et flore) sur la Vienne, la Glane, la Gorre, la Graine et leurs chevelus	Action pour la sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches	
4. Aménagement, entretien et gestions des aires d'accueil des gens du voyage (pris en compte : 1ère lecture du projet loi NOTRe)		
Ambition dans la compétence : Obligations de la loi et enjeux de solidarité conduisent à mettre en place des espaces d'accueil qui assurent la dignité aux familles nomades et favorisent leur inclusion dans l'espace communautaire		
Construction et gestion des espaces permettant un accueil digne des gens du voyage conformément au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage		
5. eau (pris en compte : 1ère lecture du projet loi NOTRe):		
Ambition dans la compétence : Se forgeant sur la réussite de l'action publique qui a organisé et construit l'approvisionnement en eau potable entre Limoges/St-Junien/Rochechouart (SYTEPOL), et l'eau étant pensée comme une richesse naturelle de première importance, il s'agira de mettre en place une politique intercommunale qui organise un service public de l'eau		
6. assainissement (pris en compte : 1ère lecture du projet loi NOTRe)		
Ambition dans la compétence : parallèlement à la question de la préservation de la qualité des eaux en surface et souterraine, l'enjeu des eaux usées		
par la consommation humaine appelle à une vigilance des pouvoirs publics locaux. Lutte contre les rejets des eaux usées dans l'environnement	Gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif visant au contrôle des installations neuves et existantes	
Développement d'un réseau d'assainissement fondé sur sécurité et la modernité des installations, et anticipant les enjeux de développement durable 7. collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés (pris en compte 1ère lecture du projet loi NOTRe)	Entretien et gestion de l'assainissement collectif	
Ambition dans la compétence : La collecte des Ordures Ménagères (OM) engagent des problématiques amenant à définir un équilibre entre une ambition environnementale conduisant à une valorisation maximale du tri et un coût de traitement des OM compatibles avec les moyens des usagers.		
Elimination, traitement et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés s'inscrivant dans une ambition de réduction des OMR et une augmentation de la pratique du tri sélectif	 collecte et traitement des OM développement des espaces favorables au tri sélectif (déchetterie, éco-point, encombrants ménagers, autres) Adhésion au SYDED 	
COMPETENCES OPTIONNELLES		
1. Protection et mise en valeur de l'environnement		
Ambition dans la compétence : à déterminer en fonction de l'issue de l'examen de la loi NOTRe a) sites naturels remarquables		
Préservation, promotion et animation de sites naturels remarquables	Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Astroblème Rochechouart-Chassenon	
2. CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE et des chemins		
Ambition dans la compétence : la possibilité de circuler en toute sécurité sur les routes du territoire intercommunal rejoint l'impératif d'accessibilité des condu territoire. Compte tenu des engagements financiers occasionnés par l'entretien optimal de la voirie, il a été fait le choix de faire fonctionner à plein la so s'engagent un double enjeu fondamental : assurer un espace de loisir agréable et accessible aux habitants du territoire ; faire de ces chemins un enjeu d'a a. la voirie : un enjeu de sécurité, d'attractivité communale et de solidarité intercommunale	olidarité intercommunale sur cette politique publique. De même, autour des chemins de randonnée	
Création, aménagement et entretien des voies communales situées au-delà des panneaux d'entrée d'agglomération pour toutes les communes membres de la communauté de communes.		
Entretien et aménagement des voiries créées dans le cadre des opérations liées à l'exercice de la compétence économique et des voiries desservant directement des équipements structurants communautaires	:	
b – développement de chemins de randonnée sur tout le territoire		
Création, gestion et entretien des chemins de randonnée inscrits au PDIPR ou ayant vocation à être inscrit au PDIR, dans le cadre de la construction de boucles de randonnée sur l'ensemble du territoire intercommunal		

3. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS d'intérêt	;
communautaire	
Ambition dans la compétence : donner à chacun le droit d'accéder à la culture et aux sports, dans des équipements de qualité et avec des intervenants	;
compétents, permettant de pratiquer sa passion, voilà l'ambition première qui préside à la politique d'équipement menée dans l'espace communautaire.	
A ceci, s'ajoute une volonté de construire un réseau d'équipements complémentaires à celui des communes, au service de l'équilibre territorial entre les	
communes et de l'attractivité du territoire pris dans sa globalité	
a. développement de l'action culturelle et mémorielle dans l'espace communautaire Développer une action publique culturelle de proximité et de qualité pour tous par le moyen d'un EPCC	Adhésion à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Vienne-Glane pour les équipements
Developper une action publique culturelle de proximite et de qualite pour tous par le moyen d'un EPCC	transférés à l'EPCC (centre culture à Saint-Junien et pôle cinématographique à Saint-Junien)
	Organisation par l'EPCC d'un festival d'été et trois expositions événementielles par an au printemps et en
	automne.
	Equipement et entretien du centre culturel à Saint-Junien et du du pôle cinématographique de Saint-
	Junien par la communauté de communes
Valorisation de la mémoire industrielle de l'espace communautaire	Construction, gestion et entretien d'un musée du papier à Saillat sur Vienne.
Valorisation de la mémoire universelle dans l'espace communautaire	Création, gestion et entretien de la Maison d'Oradour
Valorisation scientifique du phénomène météorique	Création, aménagement, entretien et gestion du Centre de Recherche sur les Impacts à Rochechouart (CRIR)
Construire un droit pour tous à l'apprentissage de la musique	Création, entretien et gestion d'une école de musique intercommunale.
	Intervention musicale en milieu scolaire.
	†
	†
h Dévelonnement et eméneyement energif de l'eaners communeyteire	i
b. Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire	
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs considérés comme pôle structurant ou d'équilibre communautaire :	gestion et entretien de l'ensemble du centre aqua-récréatif.
estistastion, antenagement, entretien et gestion aus equiperiente epotate sentiales comme pero etractariant ou a equilibre communication :	entretien et gestion d'un complexe sportif à Oradour-sur-Glane
	Création, équipement, entretien et gestion d'une base nautique à Saint Victurnien.
Egalité entre les enfants scolarisés sur le territoire pour l'accès à des équipements communautaires	Transport dans le temps scolaire des enfants du premier degré lié à l'activité du centre aqua-récréatif.
	Transport dans le temps scolaire des enfants du premier degré du territoire, lié à l'activité de la base VTT.
4. Action sociale intercommunale	
	;
Ambition dans la compétence : l'action sociale qu'entend porter la communauté de communes veut placer le principe de solidarité dans une double ambition : soutien spécifique aux personnes en difficulté	
Solidarité à destination de certains publics en difficulté sur l'espace communautaire :	- prise en charge de chantier d'insertion
	- gestion et équipement d'une épicerie solidaire intercommunale - animation à destination des séniors
Soutenir les actions citoyennes en faveur de la cohésion sociale et territoriale	- animation a destination des seniors
·	
COMPETENCES SUPPLEMENT	I AIRES
1. Développement des infrastructures et des usages numériques dans l'espace communautaire	
Ambition dans la compétence : aujourd'hui, un territoire qui n'est pas connecté, qui ne permet un accès au THD à ses entreprises, qui n'engage pas une	
action pour l'accès de chaque foyer au haut-débit, est en situation de handicap. Dans un territoire rural, cet handicap peut devenir rédhibitoire à toute	
attractivité. A l'inverse, un engagement fort pour le numérique pour tous, que ce soit dans le développement des infrastructures et des usages innovant	
est un moyen de construire une attractivité forte pour le territoire	
Descarte en très haut débit aux les zanes d'activités et en haut débit de l'appeamble de l'appeace communautaire	átudos et participations à des actions d'aménagement des récoguy suméricues nécessaires su
Desserte en très haut débit sur les zones d'activités et en haut-débit de l'ensemble de l'espace communautaire	études et participations à des actions d'aménagement des réseaux numériques nécessaires au développement de la desserte en haut débit et très haut débit du territoire communautaire
	adhésion syndicat mixte dorsal
2. ACTIVITES PERI-SCOLAIRES, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SOCIAL	Samuel Committee across
Equilibre du territoire en aménagement à destination de la jeunesse	Entretien et gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal à Chaillac sur Vienne,
Equinities du territorie en amenagement à déculiation de la journeese	dénommé accueil de loisirs intercommunal
3. COMPETENCE EN MATIERE D'OFFRES DE SERVICE A LA POPULATION	
Equilibre du territoire en offre de soins	Création et entretien d'une maison de santé pluridisciplinaire à Rochechouart
4	

Compétences encore en discussion

• Les Tiers-Lieux : en attente de la réponse du Conseil régional

Compétences supplémentaires	
1. Développement des infrastructures et des usages numériques dans l'espace communautaire	
Développement et soutien aux usages du numérique	Création, aménagement et équipement d'un réseau de tiers-lieux dans l'espace communautaire

• Les lotissements : finalisation de la compétence en discussion avec l'Etat et arbitrage définitif à venir par le groupe de pilotage

Compétences supplémentaires	
4. Création et gestion de lotissements d'intérêt communautaire	(Détail des lotissements intercommunaux en gestion ou en programmation)